

## **Compte-rendu de la réunion de quartier Sonnettes Cantoux Mercredi 11 septembre 2019 à 20h en Mairie**

### **Vos référents de quartier :**

Madame Magali DUFEU  
Madame Solange BRUNET  
Monsieur Yvon DELAUNAY

### **Vos élus référents de quartier :**

Monsieur Michel DE RONNE  
Monsieur Henri CAPLAIN

ADRESSE MAIL DE CONTACT : [sonnettes.cantoux@ville-ormesson-sur-marne.fr](mailto:sonnettes.cantoux@ville-ormesson-sur-marne.fr)

### **Point d'information du chef de Police Pluri-communale sur les chiffres de la délinquance à Ormesson en droit de réponse au site [cacraint.fr](http://cacraint.fr) :**

#### **Cambriolage :**

- Année 2018 : 42 en tout. De la période de janvier à août :32
- Année 2019 : janvier à août : 33

La baisse des 42% de l'année 2018 est maintenue. Ce qui revient à dire que la ville d'Ormesson recense en moyenne 3.5 cambriolages par mois.

Sur les faits, et notamment sur les constatations, Il est à noter que les causes sont en souvent dues à des fautes d'inattentions et de vigilance des riverains.

La Police Municipale organise régulièrement des réunions d'information sur la prévention et les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre les cambriolages.

### **Point d'information sur les travaux de la piste 3 de l'aéroport d'Orly.**

A l'occasion d'une réunion publique d'information qui s'est tenue le 17 juin dernier, Le Directeur de l'aéroport d'Orly, et celui de la DGAC sont venus expliquer les travaux de la piste n°3 de l'aéroport d'Orly et les conséquences en matière de survol des avions au-dessus d'Ormesson.

Les travaux consistent à refaire les 2/3 de la piste n°3 en raison de son ancienneté pour une durée de 18 semaines du 28 juillet au 2 décembre 2019. Un survol inhabituel intervient sur la partie Nord de la Ville lorsque les vents viendront d'Est par les avions au départ et lorsque les vents viendront d'Ouest par les avions à l'arrivée le temps qu'ils s'alignent sur l'axe de la piste 4, qui sera la piste principale exploitée.

Naturellement, le couvre-feu entre 23h et 6 heures est maintenu.

Les travaux n'ont, à ce jour, pris aucun retard.

Plus d'informations sur le site : [entrevoisins.org](http://entrevoisins.org)

### **Point d'information sur l'aménagement de ce secteur :**

La Ville d'Ormesson est depuis plusieurs années dans l'obligation de construire du logement social au motif qu'elle ne respecte pas la loi SRU qui oblige toutes les communes de plus de 1 500 habitants à construire 25% de logements sociaux. Le

faible taux de logements sociaux par rapport aux obligations légales a conduit l'Etat à déclarer la Ville en situation de carence de logements sociaux et redevable d'une amende. La Ville ne dispose pas d'un large foncier, c'est L'Etat qui est propriétaire de près de 8 hectares de terrains à Ormesson (terrains dits de l'ex-voie de desserte orientale – VDO). Il a confié à Epamarne l'aménagement de ses terrains. La municipalité a travaillé avec Epamarne en concertation avec les habitants pour proposer un programme résidentiel diversifié, respectueux de l'identité de la commune tout en respectant son patrimoine environnemental. Le tout, accompagné d'une réflexion sur les transports et la création et rénovation d'équipements publics tels que les écoles.

- L'aménagement de l'arrêt de bus devant le collège vient de se terminer, il reste quelques barrières à poser. Le parking devant la résidence est terminé, il va bientôt être mis en zone bleue réglementée.
- La ZAC des Cantoux : superficie de terrain : 31 500 m<sup>2</sup> : 360 logements dont 50% de logements sociaux. Une école de 12 classes viendra compléter l'offre de logements pour permettre d'accueillir les enfants de l'ensemble du quartier ;
- Extension de la résidence du Petit Prince : Bailleur social : I3F (45 logements aidés) avec parkings en sous-sol et un gardien.
- Golf (Arcade) programme privé : 3 hectares. 220 logements dont 66 logements aidés. Les constructions viennent de commencer.
- Triangle des Cantoux (70 logements dont 35 logements aidés) : les travaux ont commencé.

**Le Maire-adjoint et le service de l'Urbanisme suivent de très près ces dossiers et sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.**

---

## **Questions/ Réponses :**

### ***1-Rue des Bordes, les voitures circulent très vite. Est-il possible d'installer des ralentisseurs ?***

Dans cette rue la vitesse est limitée à 50km. C'est un axe large où les véhicules ont tendance à prendre de l'élan. Il y a déjà des contrôles réguliers effectués par la Police Municipale.

Les services vont étudier la possibilité de mettre en place des ralentisseurs, cependant ces derniers ne sont pas toujours bien acceptés par certains riverains qui ne les souhaitent pas à proximité de leur habitation en raison des nuisances sonores.

Pour information, la police municipale effectue 1 560 contrôles de vitesse par an.

### ***2- A l'arrêt de bus situé au début de la rue des Bordes, il y a souvent des gens qui se rassemblent pour parler tard dans la nuit. Ils urinent tout autour. Que pouvez-vous faire contre ces nuisances ?***

C'est un axe qui compte une forte activité commerciale et donc très fréquenté. Il est nécessaire de contacter la Police Municipale qui est ouverte de 7h30 à 20h00 du lundi au samedi et le dimanche de 11h à 20h, au-delà de ces horaires il faut appeler la Police Nationale (le 17).

**3- Pour le programme du golf, quels vont être les accès des camions de chantier ?**

L'accès camions du programme ARCADE se fait uniquement par l'entrée où se situe la bulle de vente.

**4- Y aura-t-il une piste cyclable prévue sur ce site ?**

Dans le cadre d'une réflexion territoriale avec GPSEA sur un Plan Local Déplacement (PLD), il est étudié la possibilité d'intégrer une piste cyclable sur la RD 111. Cette réflexion s'intègre à une démarche de Plan Vélo afin de créer des itinéraires cyclables cohérents à l'échelle de l'ensemble des villes.

**5- Dans la rue des sports avec la nouvelle résidence, il y a moins de places pour se garer dans la rue. Y a-t-il des places de parking dans la résidence ?**

Il y a bien des places de parking en sous-sol de la résidence 3F pour chaque logement. Il est nécessaire de rappeler aux habitants qui le peuvent de rentrer leur véhicule dans leur garage ou cours.

Ce secteur bénéficie désormais d'un parking entièrement rénové qui permet de se garer le soir en dehors de la réglementation de la zone bleue qui va être mise en place dans quelques jours.

**6- Rue des Bordes, certains riverains rencontre des problèmes de nuisances avec un garagiste qui utilise une maison comme entreprise. Quelles sont les interventions contre ces nuisances (bruit- pollution-stationnement- qualité de vie) ?**

Le champ d'action des pouvoirs de police du Maire sont limités dans ce cas-là. Le chef de Police Municipale a engagé plusieurs actions auprès de la Préfecture de Police de Paris et de l'ARS. Les actions sont en cours et suivies.

**7- Dans l'aménagement de la ZAC des Cantoux quelles seront les ouvertures de rues. Y en aura-t-il des nouvelles voies ?**

Il est acté qu'il n'y aura pas de voie de circulation venant de Chennevières pour conserver ce secteur apaisé. Un projet de maillage des rues et de sens de circulation a été présenté pendant les réunions de concertation.

**8- La nouvelle école sera-t-elle réservée aux Ormessonnais ?**

L'école qui va être construite pour 2023 sera réservée aux ormessonnais, sauf cas de dérogations ponctuelles. Elle viendra compléter l'offre de l'école Anatole France qui va être entièrement réhabilitée. Elle sera composée de 12 classes d'élémentaires laissant l'école Anatole France aux maternelles.

**9- Qu'est-il prévu pour le collège Saint Exupéry ?**

C'est le Département qui est en charge du collège. Il est bien prévu une reconstruction totale du collège. La Ville travaille avec le Département à ce projet.

**10- Qu'en est-il pour le gymnase ?**

Le gymnase attenant au collège, appartient à la Ville. Ce gymnase va également faire l'objet d'une réhabilitation complète. Celle-ci est incluse dans la réflexion avec le CD94 et la reconstruction du Collège puisque les collégiens l'utilisent.

**11- Pouvez-vous nous donner des nouvelles du centre de Loisirs ?**

Les travaux ont pris du retard en raison de l'incendie survenu en janvier dernier. Ils ont désormais repris et l'on espère une livraison pour la fin de l'année.

**12- Quelles sont les résultats de l'enquête de police sur les causes de l'incendie ?**

L'enquête a statué sur un acte non intentionnel.

**13- Nous constatons que la rue du 11 novembre est souvent prise pour un dépotoir notamment les jours de passage des encombrants, certains riverains ne respectent pas les règles de sortie et laissent leurs encombrants pendant plusieurs jours dans la rue. Serait-il possible de faire un rappel à chacun du fonctionnement et accessoirement adresser un message personnel aux plus récalcitrants ?**

Effectivement, certains riverains ne respectent pas les règles établies par GPSEA qui sont de sortir la veille au soir, après 18h leurs encombrants. Nous allons dans le prochain bulletin municipal rappeler les règles de bonnes conduites. Est à signaler, les ASVP de la Ville interviennent régulièrement auprès des riverains lorsqu'ils constatent ces types de dépôts sauvages.

**14- De même au niveau de la propreté ou de la qualité de l'entretien des trottoirs et du cimetière (mauvaises herbes et autres) serait-il possible de demander à chacun d'y être attentif et de faire le nécessaire devant chez lui ?**

Une loi interdit depuis le 1er janvier 2017 l'usage de pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux. La Ville a donc supprimé l'usage de ces produits phytosanitaires dangereux pour l'environnement. Elle privilégie dorénavant d'autres modes d'intervention. Le service des espaces verts n'a pas la capacité d'entretenir les 52 km de voiries de la Ville. Dans une démarche citoyenne pour l'environnement, il est demandé aux riverains dans la mesure du possible, de désherber les abords de leurs propriétés. Un article dans le prochain bulletin municipal sera rédigé dans ce sens.

**15- Il y a eu plusieurs épisodes de voitures rayées, dernier en date, de nouveaux locataires de la rue du 11 novembre.**

Il ne faut pas hésiter à contacter la Police Municipale pour signaler ces faits.

**16- Est-il possible de refaire le marquage au sol des passages piétons du quartier, notamment ceux de la rue du 11 novembre et à celui de la rue des sonnettes qu'on ne voit quasiment plus ?**

En effet, ces marquages sont devenus presque invisibles. Les services techniques vont procéder à une campagne de renouvellement de ceux-ci très prochainement.

**17- Est-il possible de prévoir une signalétique au niveau du passage piéton qui traverse la nationale au bout de la rue Danielle Casanova : les enfants du quartier des Sonnettes qui se rendent à l'école élémentaire ou au collège traversent en majorité à cet endroit qui est assez dangereux. Il serait donc souhaitable, avant qu'il n'y ait d'autres accidents, que le passage-piétons soit davantage visible. Il faudrait prévoir un panneau lumineux ou un aménagement d'une zone tampon de sécurité ou dispositifs rétroréfléchissants ou dos d'âne (car les voitures**

***venant des rues adjacentes à la nationale ont tendance à accélérer à l'approche du passage piétons).***

Les services municipaux ont alerté de nombreuses fois le Département sur ces problèmes. Une étude est actuellement en cours.